



DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UNE FORMATION CONTINUE

La formation continue doit remplir les conditions suivantes:

- La manifestation est annoncée à l'avance et dure une heure au minimum
- Chaque médecin peut y participer
- La manifestation est structurée et porte un titre
- La manifestation est évaluée régulièrement au cas où elle a lieu de manière répétée
- Au moins un membre de la SSC est impliqué dans l'organisation, la direction ou la réalisation de la manifestation
- Le sponsoring est possible (pas de «monosponsoring») pour autant que le point suivant soit respecté: la responsabilité du programme scientifique est celle de l'organisateur médical / scientifique
- La manifestation n'a pas lieu en même temps qu'une manifestation officielle de la SSC
- La reconnaissance par la SSC est sollicitée **au moins deux mois à l'avance** par l'organisateur scientifique
- Les crédits ne doivent pas être publiés (ni mentionnés sur la demande) AVANT que la formation continue ne soit accréditée

Les frais pour la reconnaissance d'une formation continue sont affichés [ici](#).

Titre de la formation	
Date de la formation	jusqu'au
Lieu de la formation	
Durée de la formation (sans pauses ni programme-cadre)	
Catégorie des crédits demandés	Formation continue essentielle 1A – Formation de la SSC 1B – Formation d'un établissement de formation postgraduée cardiologique 1C – Formation des sociétés cardiologiques cantonales ou régionaux et autres organisations cardiologues
Organisateur	
Personne de contact	
Adresse	
Téléphone	
E-Mail	
Website de la formation (ou joindre un programme PDF à cette demande)	
Sponsors	
Responsable scientifique Nom et prénom	
Nom et prénom du membre de la SSC, qui est impliqué dans le programme (si différent du responsable scientifique)	
Adresse de facturation (si différent de celle de l'organisateur)	



Schweizerische Gesellschaft für Kardiologie
Société Suisse de Cardiologie
Società Svizzera di Cardiologia

VEUILLEZ ÉGALEMENT REMPLIR LA LISTE DE CONTRÔLE SUIVANTE POUR VOTRE MANIFESTATION :

Critères pour la reconnaissance en tant qu'événement de formation continue (veuillez cocher la case correspondante)

	OUI	NON
<p>1. Les organisateurs/ organisatrices sont des cardiologues exerçant en cabinet privé ou en milieu hospitalier, soit un cercle cardiologique spécialisé (et non pas une entreprise industrielle). <i>En principe, ces sessions sont organisées par des organisations médicales spécialisées, des institutions ou des spécialistes compétents dans le domaine concerné et non pas par des sociétés industrielles ou d'autres fournisseurs ou prestataires commerciaux.</i></p>		
<p>2. Les organisateurs/ organisatrices – et non pas les sociétés qui soutiennent ou sponsorisent la session – décident de façon autonome du programme (contenu et déroulement) et des intervenant.e.s. <i>Le comité scientifique du programme est composé principalement de professionnels de la santé. Les responsables du programme décident en toute indépendance de la nature et des thèmes de la manifestation, du choix des participant.e.s et des intervenant.e.s. Dans les exposés et les discussions, les thèmes doivent être traités de façon objective, selon l'état actuel des connaissances scientifiques et sous différents points de vue (approche interdisciplinaire). En principe, les possibilités diagnostiques et thérapeutiques doivent être présentées de manière exhaustive et – dans la mesure du possible – selon les critères de l'EBM. Dans les interventions, les médicaments sont en principe mentionnés par la désignation de leur principe actif telle que reconnue sur le plan international («generic name»).</i></p>		
<p>3. Il est garanti que les éventuels liens d'intérêt des organisateurs/ organisatrices, en particulier les liens financiers avec l'industrie, sont mentionnés dans l'invitation et le programme. <i>Les organisations qui apportent leur soutien doivent être nommées dans le programme préliminaire et principal, dans les documents du congrès et dans les conférences et le matériel d'apprentissage en ligne.</i></p>		
<p>4. Il est garanti que les intervenant.e.s déclarent leurs éventuels liens d'intérêt, en particulier les liens financiers avec l'industrie (notamment les activités de conseil ou les coopérations en matière de recherche) au début de leur exposés.</p>		
<p>5. Le programme récréatif éventuellement proposé lors de la manifestation est clairement subordonné à la partie professionnelle. <i>Un éventuel programme récréatif ne fait pas partie de la formation et n'est pas non plus représenté dans le programme scientifique. Le soutien financier de programmes récréatifs, même s'ils sont d'importance secondaire, n'est pas autorisé. Les symposiums satellites organisés par l'industrie doivent être désignés comme tels et ne sont pas considérés comme des formations continues reconnues.</i></p>		
<p>6. Le choix du lieu de manifestation (lieu, hébergement) doit se faire en fonction de l'utilité (locaux appropriés, facilement accessibles par les transports publics) et non en fonction de l'attrait touristique</p>		
<p>7. Si la manifestation est soutenue financièrement (sponsorisée) par des entreprises indépendantes, plusieurs entreprises participent à ce sponsoring (pas de monosponsoring). <i>Les contributions financières et le soutien organisationnel ou logistique entrent notamment en ligne de compte en tant que sponsoring. Les contributions des entreprises doivent être aussi équilibrées que possible. Les exceptions au multi-sponsoring (par exemple les maladies rares) doivent être justifiées.</i></p>		
<p>8. Les détails du soutien à la manifestation sont fixés dans un accord écrit entre les organisateurs/ organisatrices et les entreprises soutenant (sponsors) la manifestation. <i>Les organisateurs/organisatrices soumettent les conventions à la société de discipline médicale pour consultation sur demande.</i></p>		



<p>9. Les ressources financières de la manifestation provenant du sponsoring sont comptabilisées sur un compte de l'organisateur/ l'organisatrice désigné à cet effet. <i>Les contributions de soutien provenant de la publicité sont utilisées pour l'organisation de la manifestation, pour la rémunération des intervenant.e.s et pour leurs frais. Les recettes provenant de la vente d'espaces publicitaires (virtuels) et de la location d'emplacements pour les panneaux publicitaires ainsi que les créneaux horaires pour les symposiums industriels doivent être indiqués de manière forfaitaire dans le budget de la manifestation.</i> <i>Le contrôle des finances incombe aux organisateurs/ organisatrices. Les manifestations d'une journée ou de plusieurs jours organisées dans les hôpitaux et soutenues (sponsorisées) par des entreprises indépendantes doivent être approuvées par la direction du service ou de l'hôpital ou par le service compétent. .</i></p>		
<p>10. Sur demande, le budget et les comptes sont communiqués aux organes compétents (sociétés de discipline médicale, ISFM) et aux éventuels sponsors.</p>		
<p>11. Les médecins participants à la manifestation en tant qu'auditeurs/ auditrices (sans participation en tant que intervenant.e.s, modérateurs/ modératrices, etc.) versent une participation aux frais appropriée. <i>Les frais de participation s'élèvent au minimum à un tiers des coûts qui leur sont imputables (coûts de la manifestation, y compris l'organisation générale, ainsi que les éventuels frais de déplacement, de restauration et d'hébergement).</i> <i>Les frais d'un éventuel programme récréatif, de séjours prolongés à l'hôtel et de voyages ou d'autres activités, sont entièrement à la charge des participant.e.s ou d'éventuels accompagnateurs/ accompagnatrices.</i></p>		
<p>12. Les participant.e.s doivent avoir la possibilité d'évaluer et de commenter l'événement une fois qu'il est terminé.</p>		
<p>13. Les éventuels excédents sont utilisés à des fins spécifiques, c'est-à-dire pour la formation, la formation continue et le perfectionnement.</p>		
<p>14. Les participant.e.s à l'événement s'inscrivent.</p>		

Tous les points mentionnés s'appliquent également aux offres virtuelles. Par sa signature, la responsabilité scientifique accepte un examen payant selon les indications figurant sur le site web de la demande d'accréditation.

Date	En inscrivant son nom, la personne organisatrice confirme ci-après l'exactitude des informations fournies
Date	En inscrivant son nom, la responsabilité scientifique confirme ci-après l'exactitude des informations fournies

Cette demande de reconnaissance d'une formation continue sera évaluée par la commission de formation continue de la SSC. Nous vous faisons remarquer qu'en raison de la transparence des avantages monétaires la facture des frais pour la reconnaissance d'une formation continue ne sera délivrée qu'au médecin ou l'organisateur responsable (sans industrie).

Cette demande ne peut être examinée qu'avec les annexes suivantes:

- Checkliste concernant l'attribution de crédits pour les sessions de formation continue
- Programme détaillée de la formation

Après évaluation de la demande vous recevrez une confirmation sur le nombre des crédits accordés. A la fin de la formation, chaque participant doit recevoir une attestation de participation correspondante sur laquelle figurent au moins le titre de la formation, la date, le nombre et la catégorie de crédits.

Veillez envoyer la demande dûment remplie, y compris un programme détaillé de la manifestation, à l'adresse suivante